



Paris, le 19 janvier 2012

Monsieur DINET
Président
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
48, Esplanade Jacques Baudot
C.O. 900 19
54035 NANCY CEDEX

Monsieur le Président

Les Fédérations SUD Collectivités Territoriales et SUD Santé Sociaux, membres de l'Union syndicale Solidaires, suivent avec attention, et depuis le début, la mobilisation des salariés de l'association de prévention spécialisée vandopérienne Vivre dans la Ville. Nos Fédérations soutiennent sans réserve l'action de ces salariés qui luttent pour la défense de leurs emplois, de leurs conditions de travail et pour la préservation de la qualité du service rendu aux populations les plus fragiles qu'ils accompagnent, les jeunes en particulier.

Nous avons été très étonnés de lire dans les quotidiens régionaux L'Est Républicain et le Républicain Lorrain datés du 11 janvier 2012 les propos du vice-président de votre assemblée départementale, M. Mathieu Klein, qui menacent ces salariés en grève de déconventionner l'association qui les emploie ou de lui supprimer l'autorisation CROSMS.

A notre connaissance, seules deux personnalités politiques, fortement marquées à droite, avaient brandi la menace du déconventionnement, pour tenter de faire rentrer dans le rang des équipes de prévention spécialisée. Il s'agissait en l'occurrence, de maires, M. Mégret ex maire FN de Vitrolles, et M. Grosdidier, sénateur-Maire UMP de Woippy.

Le contexte de crise généralisée actuel pèse directement sur les populations les plus précaires, mais aussi sur les équipes publiques ou privées de travailleurs sociaux confrontées au quotidien à la casse de l'ensemble des services publics.

Certains salariés sont directement touchés par le burn-out. C'est de plus en plus fréquent, y compris dans vos services. Ce n'est pas encore le cas des salariés de Vivre dans la Ville. Vous devriez soutenir ces salariés investis dans leur travail, au quotidien.

De nombreux travailleurs sociaux, des militants de tous horizons s'organisent pour soutenir cette mobilisation. De nombreuses associations relaient l'information.

Les Fédérations SUD Santé Sociaux et SUD Collectivités Territoriales exigent que vous entendiez et répondiez aux revendications de ces salariés, et feront toute la publicité nécessaire aux réponses que vous apporterez à ce conflit.

Pour la Fédération
Sud Santé Sociaux

Pour la Fédération
Sud Collectivités Territoriales

Fédération SUD Collectivités Territoriales

70 rue Philippe de Girard 75018 Paris - Tél. 01 40 33 85 02 - Fax : 01 43 49 28 67
Site : www.sudct.org - mail : contact@sudct.org